# MINISTERE DES TRANSPORTS



# **FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

à la session d'examen ouverte au titre de l'année \_\_\_\_\_\_
pour l'obtention de l'attestation de qualification professionnelle à la
conduite des VEHICULES DE REMISE pour l'île de \_\_\_\_\_

Direction des Transports Terrestres

DATE DE LA SESSION FIXEE EN FONCTION DU NOMBRE DE CANDIDATS

	anataais seroni injormes	inaiviaueiiemeni ae ia aaie ae i	a session
S'agit-il d'une : 1ère inso	-	. 1	
	ation des notes de la ses		
NB: I – Epreuves écrites d'admissinscription ultérieure à l'examen de Précisez les notes obtenues à chaq	ans un délai maximum d'1 d	an.	rvées au bénéfice du candidat pour une
☐ Questionnaire portant sur le code		· -	note:/20
☐ Questionnaire portant sur les règli deux questions de cette épreuve étan	es applicables à l'activité co	rrespondant à la mention choisie p	
	•		
2 -Epreuve orale d'admission : Le candidat, ayant été déclaré admissible à l'issue des épreuves écrites, conserve le bénéfice de son admissibilité pour une inscription ultérieure à l'examen, dans un délai maximum d'1 an.			
Précisez que vous souhaitez bénéfi			□ Non
3 - Fauivalances et dispenses d'én	vrouvos · Lo candidat avar	nt obtanu una attastation da aual	lification professionnelle nour l'une des
3 - Equivalences et dispenses d'épreuves : Le candidat, ayant obtenu une attestation de qualification professionnelle pour l'une des activités visées par la loi du pays n° 2018-11 du 29 mars 2018 et qui souhaite exercer l'une des autres activités prévues par la loi du pays			
			'admission sous réserve d'avoir obtenu
l'attestation de qualification profes	•	•	
Précisez que vous souhaitez bénéfic		☐ Oui DU OU DE LA CANDIDAT(I	□ Non
M. Mme			
_			
,			
			•••••
. ,			
Boîte postale :			
Adresse électronique :			
J'autorise la Direction des transports terrestres :			
- à communiquer mes coordonnées en cas d'offre d'emploi			
- à afficher mes nom et prénom en cas de réussite à l'examen			
			Signature du candidat
CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE			
		annexe IX de l'arrêté n°843/CM du 30	
Polynésie française,		• •	évues par la réglementation en vigueur en
Je soussigné(e),	,docteur e , né(e) le, onduite d'un véhicule affecté :		examiné ce jour Madame, Monsieur,
Observations particulières : port de verres correcteurs, prothèse auditive, véhicule spécialement aménagé :			
à De De De De De Cachet et signature			
Le médecin examinateur			
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
Dossier déposé par :   LE (ou la) CANDIDAT(e)			
Date de dépôt le	Agent	Etat du dossier : $\square$ Comple	t □ Incomplet
		Pièce(s) manquante(s):	

Les dossiers d'inscription peuvent etre deposes ou transmis par voie postaie
au 2ème étage au Bureau des activités de transport de la Direction des transports terrestres 918, Rue Afarerii (angle avec la rue Gaspard Coppenrath - devant l'OPH) - 98716 Pirae du lundi au jeudi de 7h30 à 14h30 et le vendredi de 7h30 à 13h30 - BP 4586 - 98713 Papeete (Tahiti)
Accompagnés des pièces justificatives suivantes, conformément à (l'annexe IX de l'arrêté n° 843/CM du 30 avril 2018 modifié portant application de la loi du pays $n^{\circ}$ 2018-11 du 29 mars 2018 portant règlementation de l'activité de transport routier avec chauffeur, au moyen de véhicule de moins de dix places assises) :
☐ Une photocopie lisible <b>recto/verso</b> du permis de conduire valide ☐ Un certificat médical d'aptitude, délivré dans les conditions définies par l'article 136 de la délibération n° 85-1050/AT du 24 juin 1985 modifiée portant réglementation générale sur la police de la circulation routière (Code de la route de la Polynésie française), ou tout document justifiant que le demandeur est en règle au regard de cette obligation ☐ Un extrait n° 3 du casier judiciaire datant <b>de moins de 3 mois</b> à la date de dépôt du dossier ou un document équivalent dans le cas d'un ressortissant étranger sous réserve « d'une traduction officielle »
2 photos d'identité récentes en couleurs (inscrire nom et prénom au dos)
☐ 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur (110 F CFP) et libellées à l'adresse du candidat ☐ Une copie du ou des certificats de capacité ou attestation de qualification professionnelle déjà obtenu(es) depuis moins de 2 ans à compter de sa date de délivrance <b>uniquement</b> pour les candidats souhaitant obtenir une attestation de qualification professionnelle pour une autre île (facultative)

# N.B.: TOUT DOSSIER DÉPOSÉ SERA TRAITÉ SOUS RÉSERVE QU'IL CONTIENNE TOUTES LES PIÈCES A FOURNIR SUS DESIGNÉES.

L'accusé de réception remis lors du dépôt du dossier ne vaut pas acceptation.

La Direction des transports terrestres et la Circonscription des îles Sous-le-Vent se réservent le droit de rejeter les dossiers incomplets.

La recevabilité de l'inscription à l'examen ne sera définitive qu'après vérification des conditions d'accès et des pièces fournies par les candidats.

**Référence** : annexe VIII de l'arrêté n° 843/CM du 30 avril 2018 modifié portant application de la loi du pays n° 2018-11 du 29 mars 2018 portant règlementation de l'activité de transport routier avec chauffeur, au moyen de véhicule de moins de dix places assises

#### EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

# \* Véhicules de remise (VR) :

- 20 questions portant sur le code de la route de la Polynésie française (20 points coefficient 1 durée : 30 minutes) ;
- 20 questions portant sur les règles applicables à l'activité correspondant à la mention choisie par le candidat, deux questions de cette épreuve étant réservées à une épreuve de calclul : (20 points durée : 30 minutes).

Toute note inférieure à 10 sur 20 points à l'une des épreuves est éliminatoire.

### ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Elle doit obligatoirement être subie par le candidat déclaré admissible aux épreuves écrites.

# \* Vehicules de remise (VR):

Cette épreuve d'une durée de 20 minutes, sans préparation comporte :

- un entretien avec le jury (20 points) comprenant notamment :
  - \* les connaissances générales du tourisme en Polynésie française ;
  - \* les connaissances spécifiques du tourisme de l'île pour laquelle le candidat s'est inscrit;
- une mise en situation réelle du candidat afin d'évaluer son comportement face au client et sa maîtrise des règles applicables à l'activité choisie (40 points);
- une conversation en langues française, polynésienne et anglaise destinée à apprécier la qualité de l'expression orale du candidat (20 points) (l'évaluation se fera tout au long de l'épreuve orale).

Toute note inférieure à 10 sur 20 points à l'une des épreuves est éliminatoire.

Les données à caractère personnel collectées par la Direction des transports terrestres directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des demandes d'obtention de l'attestation de qualification à la conduite des véhicules de remise « VR ». Le traitement de ces données est nécessaire à l'instruction de votre demande ainsi qu'à l'accomplissement des missions de service public. Les données à renseigner sont, à ce titre, obligatoires.

Elles sont à destination de la Direction des transports terrestres ainsi que des entités ou services de l'administration ayant un intérêt à en connaître conformément aux dispositions réglementaires en vigueur en matière de transport de personnes et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales. Dans les conditions légales et réglementaires, certaines autorités disposent, dans l'exercice de leurs missions, d'un droit de communication de ces données (autorités judiciaires, police, gendarmerie, douane, ...).

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : dtt@transport.gov.pf - Site : www.transports-terrestres.pf
Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus. Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la protection des données (DPO) aux adresses suivantes : DPO Service de l'Informatique BP 4574 – 98 713 PAPEETE – dpo@informatique.gov.pf ou consulter notre politique de protection des données : www.transports-terrestres.pf